

BRU-2078 - Un « Convoi de la liberté » se met en place pour le 14 février à Bruxelles

From: "White, Holly -MINA" <holly.white@international.gc.ca>
To: *MINA-Exempt-Reporting/Exonéré-Reportage <d-mina-exempt-reporting@international.gc.ca>
Cc: *MINA-Dept Unit/Unité ministérielle <d-mina-dept-unit@international.gc.ca>
Date: Sat, 12 Feb 2022 21:09:36 +0000

BRU-2078 - Un « Convoi de la liberté » se met en place pour le 14 février à Bruxelles

~

Sommaire

- ~ Des « Convois de la liberté » s'organisent dans les capitales européennes, qui doivent converger vers Bruxelles pour le 14 février 2022 ;
- ~ Ces protestations resteront de nature pacifique insistent les organisateurs, qui espèrent porter leur catalogue de revendications au parlement européen ;
- ~ Mis sous pression par le mouvement, le gouvernement belge, ensemble avec les régions et communautés, envisage un assouplissement des mesures sanitaires, ce vendredi ;
- ~ Ces mouvements interviennent alors que l'Université d'Anvers publie une étude qui atteste d'une large défiance à l'égard du monde politique et des médias traditionnels chez les protestataires aux mesures sanitaires liées au Covid.

Rapport

2. Le mouvement de grande ampleur déclenché par les camionneurs canadiens fait des émules en Europe. Un mouvement similaire à ceux observés à Ottawa et à Québec prend forme dans divers groupes sur les réseaux sociaux en Europe pour organiser des « **Convois de la liberté** » dans les capitales européennes. Ceux-ci doivent ensuite **converger vers Bruxelles** pour protester contre les mesures sanitaires relatives au coronavirus, le 14 février 2022. Sous le hashtag #Convoidelaliberté, on retrouve des cartes et des calendriers précis des divers convois pour Bruxelles ; des dizaines de milliers d'internautes ont rejoint des groupes Facebook et Telegram diffusant des messages covidosceptiques et appelant à bloquer Paris et Bruxelles. Des pages faisant référence à « Belgian Convoy » sont aussi apparues sur Facebook et Telegram, chacune comptant environ 9 000 membres.



3. Les protestations belges et européennes ne ciblent pas seulement les mesures sanitaires. Une affiche créée à cet effet, et qui insiste sur le **caractère pacifique** de l'action, mentionne les **revendications disparates des militants**, qui concernent notamment la « fin de la loi martiale », le « droit de voyager librement » (sans contrainte sanitaire), le droit à chacun de faire « ses propres choix médicaux », le « droit à la liberté d'expression », ou encore le « droit à la dignité humaine et le respect de la fierté nationale et des traditions culturelles ». Les protestataires espèrent pouvoir porter leurs revendications auprès du parlement européen.



4. Contrairement au Canada pourtant, **cette mobilisation n'émane pas des chauffeurs routiers**. « C'est un mouvement citoyen. On reprend le logo du camion pour rester sur le principe du Canada et garder l'élan du Canada », rapporte la presse les propos d'un chauffeur routier français qui explique la différence fondamentale avec le Canada : « Nous, on est salariés, on n'est pas comme au Canada. On dépend de nos patrons, on n'a pas le droit d'utiliser un véhicule qui ne nous appartient pas. Si tu vas bloquer avec un véhicule, tu risques l'entrave. Derrière tu te fais enlever ton permis et en plus ton patron porte plainte pour vol. » C'est donc vraisemblablement des convois majoritairement de véhicules particuliers, voitures, camping-cars ou motos, qui pourraient venir bloquer Bruxelles le 14 février. Divers syndicats du secteur du transport routier ont confirmé ne pas être associés à ce mouvement.

5. En Belgique, il n'y a pour le moment pas de représentant identifié de ce mouvement ; le nombre de participants officiel est également inconnu. La police de Bruxelles dit être informée de ce mouvement,

mais a annoncé par le biais d'une porte-parole qu'à l'heure actuelle, **aucune demande officielle n'a été faite** concernant une éventuelle manifestation le 14 février et a assuré faire « un monitoring des réseaux sociaux pour tenter de comprendre qui est derrière l'événement ». La police communiquera bientôt « sur une éventuelle demande et autorisation de l'action ». Le Préfet de la Police de Paris a annoncé aujourd'hui interdire les convois de la liberté dans la capitale française à partir de vendredi.

6. Pour l'heure, il n'y a **pas de réaction politique belge** à signaler concernant ce possible « convoi de la liberté » européen. Pourtant, le Premier ministre Alexander De Croo (Open VLD, libéral flamand) envisage un possible « passage à la phase orange du baromètre » dès ce vendredi, compte tenu de l'amélioration des chiffres liés à l'épidémie de Covid en Belgique, ce qui signifierait un assouplissement des mesures sanitaires.

7. Par rapport à la situation actuelle (code rouge), le passage au code orange impliquerait des assouplissements dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés (HoReCa) (suppression de la limite d'horaire, masque non obligatoire pour le client), dans les cinémas et théâtres (suppression de la limite de 200 spectateurs), pour les concerts et discothèques (réouverture avec un nombre limité de personnes), ou encore une augmentation de la capacité pour les événements en extérieur. Le prochain comité de concertation (qui regroupe les représentants des gouvernements fédéral, régionaux et communautaires de Belgique), qui devra prendre ces décisions, doit se tenir ce vendredi 11 février. Nul doute que la pression venant du mouvement des « Convois de la liberté » pèsera dans ses décisions.

8. Hasard du calendrier, l'Université d'Anvers (Faculté des sciences sociales) publie une **étude sur les participants à deux manifestations contre les mesures sanitaires**, qui ont eu lieu à Bruxelles le 9 janvier 2022 (Marche « Année de la liberté », 5.000 participants) et le 23 janvier 2022 (Marche « Liberté, Démocratie et Droits de l'Homme », 50.000 participants).

9. Selon cette étude, pour laquelle 223 personnes ont été interrogées et qui est disponible en néerlandais seulement, le « manifestant moyen » n'est pas vacciné (seuls 16 % d'entre eux le sont) et « se sent politiquement sans abri » (58,7 % déclarent ne s'identifier à aucun parti politique). S'ils le font, cela concerne les partis extrêmes : le parti d'extrême droite flamand Vlaams Belang (12,1 %) et le parti communiste PVDA (9,4 %). La manifestation du 23 janvier a toutefois mobilisé un public plus diversifié que celle du 9 janvier.

10. La mesure sanitaire la plus critiquée est la mise en place du Covid Safe Ticket (CST), 94,6 % des manifestants étant « fortement en désaccord » avec cette mesure. Viennent ensuite la vaccination obligatoire dans le cadre des soins de santé (91,4 % fortement en désaccord) et le port du masque buccal pour les enfants (88,7 % fortement en désaccord).

11. Le monde politique et les médias traditionnels ne sont pas épargnés : 53,3 % des manifestants n'ont « aucune confiance » dans le gouvernement fédéral, alors que 64% des manifestants interrogés disent n'avoir aucune confiance dans les médias traditionnels. Enfin, les manifestants obtiennent leurs informations relatives au Covid principalement auprès des médias d'information alternatifs en ligne (79,7%) ou des médias sociaux (68 %).

Commentaire

12. L'on sent que de gestionnaire des affaires de l'Etat, le gouvernement belge s'est transformé en gestionnaire de la lassitude face au coronavirus. Dans ce contexte sanitaire pas encore assaini et alors que les défis socio-économiques sont énormes, la cohésion du gouvernement fédéral (composée de 7 partis politiques) est régulièrement mise à l'épreuve. Et si elle est appréciée, la

personnalité consensuelle du premier ministre Alexander De Croo n'en est pas moins régulièrement interrogée : « est-il à la hauteur ? », se demandent les éditorialistes. Mis sous pression de tous côtés, M. De Croo n'a pas besoin que la grogne contre les mesures sanitaires se reporte contre son gouvernement.